

Modalités d'acquisition ou de renouvellement de la carte de Dématérialisation

(à lire attentivement avant toute démarche)

Délai d'obtention de la carte : 3 semaines

Coût 175 euros HT pour un membre d'une Cie affiliée au CNCEJ

Validité : 3 ans

Modalités d'acquisition de la carte d'expert électronique:

Elle est indispensable pour pouvoir réaliser des rapports d'expertises dématérialisés.

- *Un expert non membre d'une Cie affiliée au CNCEJ, doit s'adresser à CERTEUROPE www.certeurope.fr*
- *Un expert membre d'une Cie affiliée au CNCEJ doit effectuer sa commande auprès du site du CNCEJ: www.cncej.org, onglet " Dématérialisation ", rubrique " commander la carte ", lire attentivement et appuyer en bas sur " OK ".*

Dans le dossier à constituer, plusieurs documents seront demandés, dont:

** **Une attestation d'appartenance à la Cie:** contenue dans ce dossier et pré-remplie au nom de l'expert demandeur.*

** **Une copie de l'identité de l'expert,** certifiée conforme par le Président.*

*Il convient **d'imprimer** l'attestation et une photocopie recto verso de sa carte d'identité ou passeport, puis d'envoyer ces deux documents ainsi qu'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'expert, au Président de sa Cie, seul habilité à les remplir, à l'adresse suivante :*

*Compagnie des Experts de justice du ressort de la Cour d'appel de Bordeaux
ACSO, 8 place des Quinconces, 33000 BORDEAUX*